



**Fiche d'inscription aux PUCES NAUTIQUES DE BINIC dimanche 08 juin 2025**

**DESCRIPTION :**

Matériel nautique et de pêche exclusivement (le club se réserve le droit de refuser le matériel non concerné par le nautisme)

Stands de restauration à emporter, parking exposants gratuit proche stands en bordure de mer

Port de Binic, Quai de Pordic

Dimanche 8 juin 2025 de 7h00 à 19h00 pour les exposants

Entrée gratuite pour les visiteurs : de 8h00 à 18h00

Ouvert aux particuliers et aux professionnels

**INFORMATION SUR L'EXPOSANT :**

NOM :

PRENOM :

Type de Pièce d'identité et N° pour les professionnels :

SOCIETE :

ADRESSE complète :

@mail :

Téléphone :

**EMPLACEMENT AU SOL :**

Nombre de mètres linéaires :

Tarif :

1m	5 €	6m	27 €	11m	37 €	16m	47 €
2m	10 €	7m	29 €	12m	39 €	17m	49 €
3m	15 €	8m	31 €	13m	41 €	18m	51 €
4m	20 €	9m	33 €	14m	43 €	19m	53 €
5m	25 €	10m	35 €	15m	45 €	20m	55 €

Inscription et règlement par chèque à retourner au plus tard le 01 juin 2024. L'inscription est à envoyer à l'adresse suivante : **Club Nautique de Binic. Quai des Corsaires 22520 BINIC**

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du règlement à l'ordre du Club Nautique de Binic.

Un mail vous sera envoyé pour confirmer votre inscription.

En s'inscrivant, l'exposant reconnaît avoir lu le règlement et accepté ses termes.

A ....., le .....

Signature de l'exposant



## **REGLEMENT**

Art 1 : Le Club Nautique de Binic organise des puces nautiques le dimanche 08 juin 2024 de 8h00 à 18h00.

Art 2 : La validation de la participation de l'exposant sera effectuée après réception, avant le 01 juin 2025, des documents suivants : fiche d'inscription complétée, copie CNI pour les professionnels, chèque du règlement total.

Art 3 : L'accueil des exposants débute à 7h00, chaque exposant devra justifier de son identité, l'attribution des emplacements se fera par ordre selon un plan préétabli.

Art 4 : L'exposant s'installera sur l'emplacement qui lui sera attribué, il s'engage à être opérationnel pour l'arrivée du public à 8h00.

Art 5 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout déballage qui ne correspondrait pas à l'éthique de la manifestation. Les objets sont exposés sous la responsabilité de l'exposant, il s'engage à être conforme aux législations en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur ne pourra être en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige, perte, vol, casse ou autre détérioration du matériel exposé.

Art 6 : Désengagement, en cas d'annulation de sa réservation l'exposant devra informer le CNB, une semaine avant la date du 08 juin 2025, pour pouvoir justifier d'un remboursement. En cas d'annulation de l'événement par le club, le remboursement sera intégral.

Art 7 : Remballage, il devra être effectué en totalité.

L'équipe du Club Nautique de Binic  
Mail : [legousse.a@gmail.com](mailto:legousse.a@gmail.com)  
Tél : 07.69.04.06.32